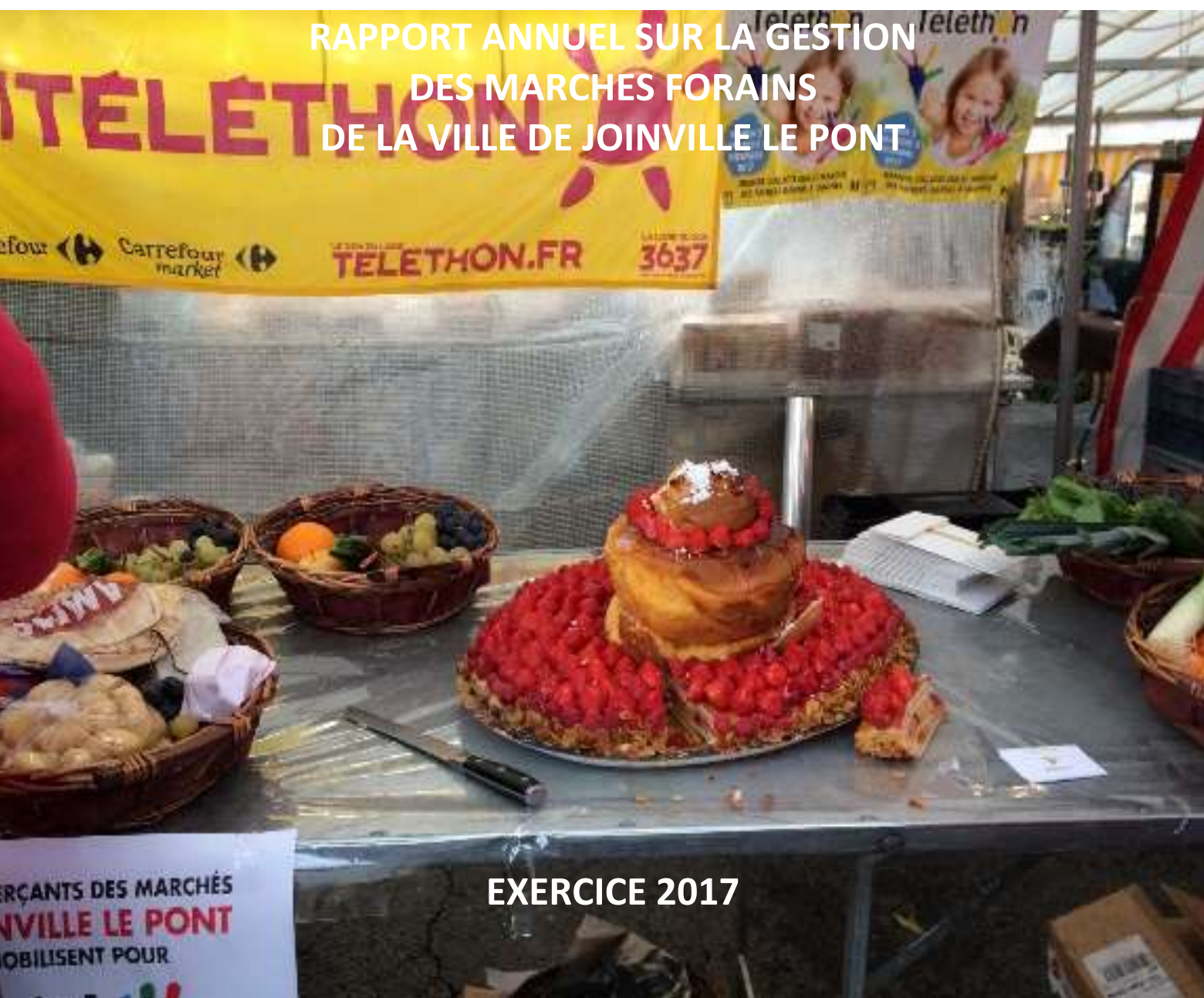




RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION
DES MARCHÉS FORAINS
DE LA VILLE DE JOINVILLE LE PONT



EXERCICE 2017

SOMMAIRE

<u>PRESENTATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</u>	3
INTRODUCTION	4
PRESENTATION DES OUVRAGES DELEGUES	4
LA CLIENTELE DES MARCHES	12
LE PERSONNEL AFFECTE SUR LES MARCHES	12
LES ANIMATIONS DES MARCHES	14
<u>LE COMPTE RENDU FINANCIER</u>	16
LES DONNEES FINANCIERES	17
<i>LES TARIFS</i>	17
<i>LA REDEVANCE</i>	17
<i>LE COMPTE PUBLICITAIRE</i>	18
<i>LES RECETTES DES MARCHES POUR L'ANNEE 2017</i>	21
LE COMPTE D'EXPLOITATION	23
LES DEPENSES	24
<u>ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE</u>	25
LES COMMERCANTS ABONNES SUR LES MARCHES	26
<i>LE MARCHE GALLIENI</i>	26
<i>LE MARCHE DU 8 MAI</i>	29
LES COMMERCANTS VOLANTS SUR LES MARCHES	32
<i>LE MARCHE DE GALLIENI</i>	32
<i>LE MARCHE DU 8 MAI</i>	34
<u>L'ORGANIGRAMME</u>	36
<u>L'ATTESTATION D'ASSURANCE</u>	38



PRESENTATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

INTRODUCTION

C'est en application du décret N°2005-236 du 14 mars 2005, que le présent rapport est établi au titre de l'exercice 2017.

La réalisation de ce rapport répond ainsi aux principes de gestion du service public des marchés forains, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Ce rapport annuel contient des informations économiques, financières et des stratégies commerciales ou industrielles protégées de sorte qu'il n'est pas communicable aux tiers en l'état (Article L311-6 du Code des relations entre le public et l'administration). Toute demande de communication devra préalablement être soumise à la société MANDON afin que les données protégées soient occultées.

Présentation de la structure de gestion des marchés forains de la Ville de Joinville Le Pont.

PRESENTATION DES OUVRAGES DELEGUES

Préambule

Il y a deux marchés sur la commune:

- le marché Gallieni se tient tous les mardis et samedis matin sur le boulevard Gallieni,
- le marché du 8 Mai se tient tous les jeudis et dimanches matin sur la place du 8 Mai 1945.

La fréquentation des commerçants

✓ Un commerce en pleine transformation

De nouveaux commerçants non formés arrivent sur les marchés comme un dernier recours espérant que le marché va leur permettre de gagner leur vie

dans un contexte économique fragile.

Les commerçants non alimentaires sont contraints, pour être compétitifs, de se tourner vers des sources d'approvisionnement en produits importés pour combler une clientèle à la recherche des prix les plus bas. L'augmentation des achats en produits non alimentaires sur internet contribue à une baisse de fréquentation des casuels sur les marchés.

En ce qui concerne les commerces alimentaires, compte tenu de la pénibilité du travail la relève des commerçants n'est pas assurée de façon satisfaisante et le nombre de commerces de bouche sur les marchés tend donc à diminuer.

De plus, les commerçants cherchent une rentabilité immédiate alors qu'il faut de 3 à 6 mois avant de se constituer une clientèle et davantage pour assurer une autonomie financière permettant d'amortir les investissements importants (véhicule adapté, vitrines réfrigérées, parasol, etc. ...).

✓ Différentes catégories de marchés

Devant cette pénurie de commerçants, les marchés les plus gros et les plus attractifs en flux de clientèle sont sollicités. Les listes d'attente sont importantes.

Les commerces de bouche se rapprochent en priorité vers les marchés ayant une forte attractivité commerciale. Par conséquent, les marchés importants continuent à prospérer, l'arrivée de nouveaux commerçants se fait plus rare car le manque de places en fait leur attrait.

Les marchés moyens et petits, c'est à dire où il n'y a pas assez de diversité commerciale et donc de concurrence souffrent davantage.

On distingue donc trois catégories de marchés :

- les grands marchés de plus de 80 commerçants. Leur fréquentation est excellente. L'atout de ces marchés est le choix et la variété des commerces
- les marchés moyens sur lesquels 30 à 80 commerçants exercent leur activité. Leur fréquentation est bonne mais localisée. Les habitants dans un rayon de 300 mètres s'y rendent et dans une moindre mesure ceux d'autres quartiers
- Les petits marchés sur lesquels moins de 30 commerçants exercent. Leur fréquentation est très variable et se limite souvent à une clientèle locale, pour laquelle ils représentent un véritable service public de proximité, du fait de la dégradation de l'environnement commercial sédentaire. Ces marchés ne bénéficient pas de clientèle de passage et doivent compter sur la fidélité des usagers.

Les marchés de Joinville Le Pont sont considérés comme des grands marchés.

✓ **L'importance du rôle du délégataire**

Le rôle du délégataire est d'attirer et de recruter de nouveaux commerçants sur les marchés plus fragiles. Son but est de fidéliser ces commerçants en portant une attention particulière à leurs conditions de travail et à leurs conditions d'accueil.

✓ **Suivi de la fréquentation**

La clientèle des marchés atteint son pic plutôt le week end compte tenu du repos hebdomadaire ; les familles profitent de l'occasion pour sortir au marché de sorte que la clientèle est hétérogène.

La clientèle est très exigeante en matière de qualité des produits et recherche les produits de producteurs, des circuits courts pour manger plus sainement.

Le développement des produits bio est un curseur quant à l'exigence de la clientèle.

Le problème est que cette clientèle n'est pas prête à mettre le prix et se tourne donc vers des grossistes, ou des réseaux de supermarchés alimentaires (ex grand frais) et recherche, in fine, un juste milieu entre la qualité du produit et son prix.

La clientèle se répartit en 3 catégories :

- ceux qui recherchent de la qualité quitte à payer le prix
- ceux qui recherchent le meilleur rapport qualité/prix
- ceux qui recherchent le prix avant tout

En résumé

En résumé, l'évolution des modes d'achats des ménages, le manque de disponibilité engendré par l'augmentation du travail féminin, le travail des actifs mais aussi le vieillissement de la population et les conditions climatiques participent à la baisse de la clientèle en semaine, et par voie de conséquence à la paupérisation de l'offre commerciale.

Malgré tout, les ménages veulent manger mieux avec une alimentation contribuant à la santé (biologique) et respectant l'environnement (circuit court) et c'est pourquoi les marchés ont leur rôle à jouer pour les satisfaire. Les marchés constituent des grandes surfaces alimentaires en produits frais vendus par des professionnels expérimentés et qualifiés qui savent conseiller leurs clients.

Les comptes

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de la nomenclature contractuelle et des principes fondamentaux à savoir notamment prudence et séparation des exercices.

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Dépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Le respect du principe de transparence

Les tarifs sont disponibles auprès du placier, dans nos bureaux ainsi qu'à la mairie.

Moyens mis au service de l'information de l'utilisateur :

- Réseaux sociaux,
- Site internet dédié à la délégation : www.mandon.fr

La sécurité, l'hygiène, les accidents

Respect des normes légales et contractuelles

Entretien des installations électriques par notre prestataire

Mise aux normes suite au passage du bureau de contrôle

Infractions des commerçants

Parmi les infractions constatées par le placier on note les faits suivants :

- Remballage tardif
- Malpropreté des emplacements privatifs
- Retard de paiement des droits de place
- Absence du titulaire

Notre placier intervient de manière régulière auprès des commerçants afin de les recadrer.

Evolution de l'environnement juridique et technique

- Obligation de traitement des bio déchets

Les biodéchets sont des déchets biodégradables, alimentaires ou végétaux, réutilisables au sol, devant être séparés des autres déchets résiduels.

L'article L541-21-1 du Code de l'Environnement, issu de la loi n°2010-788 du 12 juin 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi grenelle 2) a fixé l'obligation pour les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de déchets composés majoritairement de biodéchets d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique. Les modalités d'application de cette obligation sont définies aux articles R.543-225 et suivants du Code de l'Environnement.

La circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation du tri à la source des biodéchets par les gros producteurs est venue préciser que cette obligation s'applique aux marchés forains, indiquant notamment que « les collectivités qui accueillent des marchés et qui assurent la gestion des déchets produits sont alors tenues de mettre à la disposition des vendeurs des conteneurs spécifiques clairement identifiés dédiés à la collecte des biodéchets et de leur donner des consignes précises en ce sens. »

Aux termes de ces dispositions, les collectivités qui accueillent des marchés forains sont donc considérées comme des détenteurs de biodéchets.

A ce titre, elles ont l'obligation du tri et de valorisation et doivent en conséquence mettre en place les moyens nécessaires pour que les producteurs, c'est à dire, les commerçants puissent effectuer le tri à la source de leurs déchets.

Il revient donc aux villes d'en assurer le tri en vue de leur valorisation organique.

La société MANDON est en mesure d'accompagner les villes dans la mise en œuvre de cette obligation et a développé un réseau de partenaires spécialisés avec lesquels elle travaille.

✓ Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte – codifié à l'article L541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette question concerne les commerçants (et non le délégataire ou la ville en tant qu'autorité délégante).

Les commerçants mettent en place des solutions de substitution dans la perspective de la mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2016 du décret n°2016-379 du 30 mars 2016.

La société MANDON accompagne et conseille les commerçants dans cette transition.

✓ **Présentation d'un successeur**

L'article 71 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 – codifié à l'article L2224-18-1 du Code Général des collectivités locales dite Loi Pinel a introduit le droit pour les abonnés de présenter un successeur.

Les villes doivent adopter la délibération fixant la durée minimum de présence et apporter les modifications dans le règlement en vigueur permettant d'encadrer les demandes de succession comme le préconise la circulaire du 15 juin 2015 relative aux activités commerciales sur le domaine public et la réponse ministérielle du 12 mai 2015.

✓ **Dispositions du règlement**

Le décret n°2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes a introduit des modifications quant à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale.

A cela s'ajoute la nécessité d'intégrer et d'encadrer la possibilité offerte aux abonnés par la loi Pinel du 18 juin 2014, de présenter un successeur à la reprise de leur emplacement, ainsi que l'interdiction des sacs plastiques et le tri des biodéchets. (cf. ci-dessus).

✓ **Problèmes rencontrés à la prise du contrat**

Les commerçants pensaient avoir subi une augmentation des droits de place par rapport à ce qu'ils payaient auparavant.

Ils avaient l'habitude avec l'ancien délégataire de ne pas payer le tarif correspondant au métrage occupé.

Depuis notre arrivée les commerçants payent le tarif correspondant au métrage qu'ils occupent.

✓ **Reconfiguration du marché place du 8 mai 1945**

Nous avons présenté lors des commissions un nouveau plan d'implantation du marché de la place du 8 Mai 1945, celui-ci a été validé.

L'objectif de cette restructuration est de laisser le moins d'emplacements vides, et de proposer un espace convivial de dégustation ou restauration. Les volants sont regroupés sur les 3 allées extérieures à l'angle des rue Eugène Voisin et boulevard du Maréchal Leclerc.

✓ **Le stationnement et la sécurité**

Le placier a effectué plusieurs rapports Mandon Forms concernant la présence de véhicule stationné dans le périmètre des marchés.

Dès constat lors de son arrivé sur le marché, il contacte immédiatement la Police Municipale afin de procéder à leur enlèvement et ou verbalisation des véhicules.

Mais bien souvent la Police Municipale ne peut intervenir qu'à partir de 8h. Le placier demande lors des commissions de marché que l'enlèvement soit fait plus rapidement car souvent les véhicules ne peuvent être retirés, les commerçants subissent une perte de métrage, elle provoque parfois la déformation/casse du matériel lors des manœuvres forcées, par les propriétaires.

Le problème est le plus souvent rencontré le samedi matin sur le marché Gallieni.

Il a été constaté par des commerçants la présence de pickpockets sur le marché de Gallieni.

Nous avons été victimes du vol de 35 panes à l'Avenue Arago à l'emplacement de stockage du matériel de marché entre le 5 à 16h30 et le 6 novembre à 19h. Une plainte a été déposée.

✓ **Les toilettes**

Une cabine de toilette est proche du marché place du 8 Mai.

Les commerçants de l'Avenue Gallieni n'ont pas d'accès aux toilettes avant l'ouverture des commerces à proximité.

Le Gérant du bar « le Rocher fleuri » sur l'Avenue Gallieni, se plaint de l'état déplorable des toilettes laissé par les commerçants et non consommateur du marché.

Cela engendre des coûts supplémentaires de nettoyage et de produits. Manque de civilité de la part des commerçants.

✓ **Marché BIO**

Les bâches du marché Bio arrière sont blanches et l'enseigne "marché bio" y est apposée.

En fin d'année, le marché de la ville de Boulogne oblige ses commerçants abonnés à être présents à toutes les tenues de marché et non plus 1 samedi sur 2 pour pouvoir déballer sur le marché Gallieni au Carré Bio. Cela a fait fuir la plupart des commerçants BIO qui fréquentaient les marchés de Joinville jusqu'à maintenant.

✓ **Gestion des déchets**

Le placier distribue des sacs poubelles biodégradables à chaque commerçant afin d'y regrouper leurs déchets de marché et laissé leur stand propre.

✓ **Le stationnement des commerçants**

Chaque commerçant abonné et volant a reçu une note explicative à partir 14 novembre rappelant :

L'arrêté valable à compter du 10 octobre 2017 n°305/17 et n°306/17 pour le stationnement des marchés de Joinville.

Les horaires de passage de la navette.

Nous assurons le gardiennage des véhicules des commerçants présent sur le parking du boulevard des Alliés le samedi et dimanche.

Une liste avec l'immatriculation et le modèle des véhicules des commerçants a été transmis à la ville et la Police Municipale.

✓ **Nettoyage et collecte**

C'est la société PIZZORNO qui assure le nettoyage des marchés.

Nous avons rencontré des problèmes au niveau des horaires pour le démarrage du nettoyage des marchés. Après discussion avec le placier, les horaires sont plutôt respectés par les commerçants.

La société Pizzorno démarre souvent en retard. Il reste à gérer leur mauvaise organisation dans l'ordre des emplacements à nettoyer où les commerçants ayant beaucoup moins de métrage ils remballent plus rapidement et donc la place est plus vite accessible.

Par ailleurs, le matériel de la société Pizzorno n'est pas adapté pour un nettoyage efficace du marché.

Il a été vu lors des commissions que leur laveuse devra être remplacée par une balayeuse mécanisée.

LA CLIENTELE DES MARCHES

La clientèle qui vient faire ses courses sur les marchés de Joinville Le Pont est issue essentiellement de la Ville mais aussi des communes avoisinantes venant même de Paris.

C'est une clientèle familiale.

LE PERSONNEL AFFECTE SUR LES MARCHES

Le placier :

Madame Nathalie CHAPUIT Du 1 ^{er} janvier au 14 février 2017	138h17/mois
--	-------------

Monsieur Laurent SEMMAMA A compter du 15 février 2017	138h17/mois
--	-------------

Les chauffeurs :

Monsieur Samir ZEROUG Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	104h00 / mois
---	---------------

Monsieur Abdelaziz OUINAS	104h00 / mois
---------------------------	---------------

Monsieur Aziz IBRAHIMI A compter du 1 ^{er} mai 2017	13h00 / mois
---	--------------

Les monteurs :

Monsieur Kardigue CAMARA	73h67 / mois
--------------------------	--------------

Monsieur El Bachir ALLALI	36h83 / mois
---------------------------	--------------

Monsieur Banta HAIDARA	21h67 / mois
------------------------	--------------

Monsieur Mahamadou COULIBALY	39h00 / mois
------------------------------	--------------

Monsieur Samoura BAKARY	86h67 / mois
-------------------------	--------------

Monsieur Drissa SAMOURA	91h00 / mois
-------------------------	--------------

Monsieur Moussa SIDIBE	52h00 / mois
------------------------	--------------

La masse salariale a représenté pour l'année 2017 : € charges sociales incluses

LES ANIMATIONS DES MARCHES

En 2017, nous avons réalisé en partenariat avec les commerçants des marchés neuf grandes animations :

- Le dimanche 29 janvier 2017, l'animation Eco Défi. Dans le cadre de la remise du label de l'Eco Défi, nous avons sensibilisé les commerçants au développement durable et à l'anti gaspillage. Nous avons offert le petit déjeuner aux commerçants et aux clients présents. 30 bons d'achat d'un montant de 5€ étaient à gagner par un jeu de questions réponses par les clients des marchés. Ces bons d'achat étaient valables chez tous les commerçants du marché jusqu'au 28 février 2017,
- Le dimanche 19 février 2017, l'animation Mimosa. Le marché a été décoré de ballons jaunes et de bouquets de mimosa. Des brins de mimosa ont été offerts à la clientèle du marché,
- Le dimanche 19 mars, l'animation Carnaval. Des masques ont été donnés aux commerçants. Un orchestre brésilien était présent pour réchauffer l'ambiance du marché. Une maquilleuse pour enfants était présente toute la matinée. Un animateur a annoncé les prix carnivals chez chaque commerçant,
- Le samedi 27 et le dimanche 28 mai 2017, l'animation Fête des Mères. 30 invitations beauté d'un montant de 50€ étaient à gagner par tirage au sort. Ces invitations beauté étaient valables dans les 11 boutiques de la Ville participantes (mentionnées au dos de l'invitation) jusqu'au 30 juin 2017. Les marchés étaient décorés de ballons et guirlandes roses et blancs,
- Le dimanche 25 juin 2017, l'animation guinguette. Nous avons offert un pique-nique urbain réalisé à partir des produits du marché à la clientèle. Le marché était décoré de ballons et de guirlandes rouges et blancs. Un accordéoniste finalisé l'ambiance conviviale du marché,
- Juillet 2017, les bons d'achat pour les nouveaux arrivants. Nous avons offert 100 bons d'achat de 5€ pour les nouveaux habitants de la Ville afin de faire connaître les marchés. Ces bons d'achat étaient chez tous les commerçants des marchés jusqu'au 8 octobre 2017,
- Le samedi 23 et le dimanche 24 septembre 2017, animation week end promotionnel. 250 bons d'achat d'un montant de 5€ étaient à gagner par

- un jeu de questions réponses. Ces bons d'achat étaient valables chez tous les commerçants des marchés jusqu'au 22 octobre 2017,
- Le samedi 2 et le dimanche 3 décembre 2017, l'animation téléthon. Les commerçants des marchés de Joinville Le Pont se sont mobilisés pour le Téléthon. Des paniers garnis des produits des marchés étaient à gagner en achetant un ticket tombola pour un montant de 2€. Des parts de gâteaux étaient également en vente pour le téléthon. Nous avons récolté la somme de 350,60€ qui a été intégralement reversée au Téléthon.
 - Le samedi 23 et le dimanche 24 décembre 2017, l'animation Noël. Une grande tombola a été organisée avec de nombreux lots à gagner (robot de cuisine, extracteur de jus, blenders, machine à expresso, etc...).

Toutes les animations réalisées ont remporté un vif succès auprès de la clientèle des marchés.

Systematiquement, les animations ont été annoncées par voie d'affichage dans et autour des marchés.



LE COMPTE RENDU FINANCIER

LES DONNEES FINANCIERES

Les tarifs

Les tarifs des droits de place sont, au 1^{er} janvier 2017, les suivants :

Tarifs HT	Abonnés	Non abonnés
Sous bâche, le ml	2,09 €	2,09 €
A découvert, le ml	1,29 €	1,29 €
Catégorie 1 (poissonnier, fruits et légumes), le ml	1,98 €	1,98 €
Catégorie 2 (autres commerces alimentaires), le ml	1,54 €	1,54 €
Catégorie 3 (commerces non alimentaires) le ml	0,99 €	0,99 €
Place d'angle, la journée	1,07 €	1,07 €
Raccordement électrique, la journée	1,29 €	1,29 €
Non abonné, le ml	0,00 €	0,43 €
Gardiennage véhicule	0,88 €	0,88 €
Droit animation, la journée	2,00 €	1,20 €

La Redevance

Nous avons réglé la somme de € de redevance en 2017 due au titre de la concession.

Période	Montant
2017	
TOTAL	

Le compte publicitaire

Nous percevons une participation publicitaire auprès de tous les commerçants du marché afin de financer les animations qui ont pour but de dynamiser le marché et de fidéliser la clientèle.

Mois	Gallieni	08-mai	Dépenses HT
Janvier	997,20 €	626,00 €	501,92 €
Février	902,40 €	611,60 €	4 255,52 €
Mars	1 229,20 €	792,40 €	2 468,75 €
Avril	1 032,80 €	660,80 €	
Mai	1 066,80 €	665,60 €	3 814,60 €
Juin	1 190,00 €	818,80 €	2 442,29 €
Juillet	954,80 €	650,00 €	320,80 €
Août	1 079,60 €	710,80 €	
Septembre	990,80 €	642,80 €	2 095,80 €
Octobre	1 239,60 €	862,40 €	
Novembre	1 048,40 €	702,40 €	
Décembre	1 078,00 €	670,00 €	3 928,84 €
TOTAL	12 809,60 €	8 413,60 €	19 828,52 €
SOLDE 2017	1 394,68 €		

Voici le détail des dépenses d'animation :

Janvier	Animation Eco Défi	
JPG	inauguration	74,85 €
Colibri	fabrication bons d'achat	77,60 €
	animation	209,47 €
	remboursement bons d'achat	140,00 €
	TOTAL	501,92 €

Février	Animation Mimosa	
----------------	-------------------------	--

Colibri	affiches & banderoles	337,34 €
Destofab	Mimosa	1 200,00 €
Joinville Fleurs	Mimosa	318,18 €
Patrick Zic	Animation	2 400,00 €
TOTAL		4 255,52 €

Mars	Animation carnaval	
-------------	---------------------------	--

Colibri	ballons	183,83 €
Monica médias	maquilleuse pour enfants	420,00 €
Ensbatucada	orchestre brésilien	469,38 €
	masques	249,97 €
	décoration	1 145,57 €
TOTAL		2 468,75 €

Mai	Fête des Mères	
------------	-----------------------	--

Colibri	fabrication bons d'achat	77,60 €
Monica Médias	animateur	950,00 €
Colibri	ballons & tickets tombola	455,85 €
	décoration	2 291,15 €
ATOUT BEAUTE	remboursement bon d'achat	40,00 €
TOTAL		3 814,60 €

Juin	Guinguettes	
-------------	--------------------	--

Colibri		795,21 €
Patrick Zic	accordéoniste	500,00 €
	décoration	1 147,08 €
TOTAL		2 442,29 €

Juillet	Nouveaux Arrivants	
----------------	---------------------------	--

Colibri	fabrication bons d'achat	100,80 €
	remboursement bons d'achat	220,00 €
TOTAL		320,80 €

Septembre	Rentrée	
------------------	----------------	--

Rapport d'activité des marchés de Joinville Le Pont pour l'année 2017

Colibri	fabrication bons d'achat	100,80 €
Patrick Zic	Animateur	700,00 €
	remboursement bons d'achat	1 295,00 €
	TOTAL	2 095,80 €

Décembre	Téléthon
-----------------	-----------------

Colibri	affiches & tickets tombola	655,55 €
Boulangier	Micro	24,91 €
Bocca Sacs	Paniers	70,00 €
	Animatrices	392,00 €
Décathlon	Sweat animatrice	36,63 €
	TOTAL	1 179,09 €

Décembre	Noël
-----------------	-------------

Millenium Prod	Animateur	700,00 €
Somarep	Lots Tombola	2 049,75 €
	TOTAL	2 749,75 €

Les recettes des marchés pour l'année 2017

Le marché Gallieni

Mois	Abonnés	Volants	TOTAL
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
TOTAL			

Le marché du 8 Mai

Mois	Abonnés	Volants	TOTAL
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
TOTAL			

Le marché BIO

Mois	Abonnés	TOTAL
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
TOTAL		

Les trois marchés

Mois	Abonnés	Volants	TOTAL
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
TOTAL			

LE COMPTE D'EXPLOITATION

SAS MANDON / JOINVILLE LE PONT	2017
CA BRUT TTC	
REDEVANCES	
CA TTC NET	
RECETTES HT	
DEPENSES	
FOURNITURES PETIT MATERIEL	
ESSENCE	
ENTRETIEN MARCHE	
LOCATION	
MAINTENANCE	
FRAIS DE SIEGE	
COUT DES SALAIRES INDIRECTS	
ASSURANCES	
MATERIEL ROULANT	
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	
IMPOT (FONCIER TP)	
TAXE APPRENTISS, FORMATION CONT	
O, 90 CONSTRUC	
SALAIRES	
CHARGES SOCIALES	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
TOTAL DEPENSES	
RESULTAT	
IMPOT SOCIETE	
RESULTAT NET	

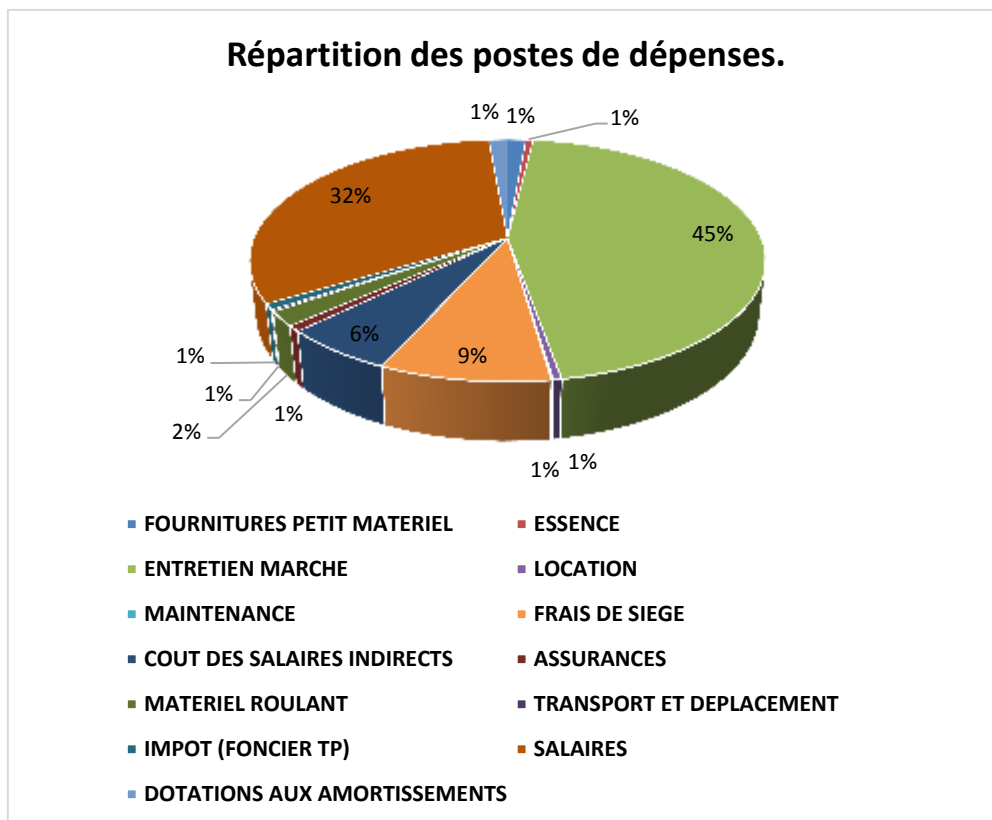
LES DEPENSES

Les frais siège représentent 9% du chiffre d'affaires HT.

Le poste « coût des salaires indirects » inclut un prorata des salaires du personnel administratif inhérent aux marchés ainsi que ceux de la direction.

Le poste « assurances » est également réparti en fonction d'une clef de répartition. Ce poste comprend l'assurance responsabilité civile.

La répartition des postes de dépenses se fait de la manière suivante :





ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

LES COMMERCANTS ABONNES SUR LES MARCHES

Le marché Gallieni

Nous avons en moyenne 47 commerçants abonnés sur le marché pour l'année 2017, se répartissant de la manière suivante :

- 5 commerçants abonnés en non alimentaire,
- 42 commerçants abonnés en alimentaire.

Nous avons enregistré sept démissions en 2017 :

- Monsieur VALLANCE Jean Pierre, fruits et légumes au 04/02/2017,
- Monsieur ELLILI Choki, olives et fruits secs au 30/09/2017,
- Monsieur LENOEL Pierre, poissonnier au 30/12/2017,
- Monsieur LUCAS Nicolas, traiteur au 28/11/2017,
- Monsieur HAMI Rabah, fruits et légumes au 30/12/2017,
- Monsieur HUGUENIN Pierre, fruits et légumes au 30/12/2017,
- Monsieur TUBIANA Mickaël, fruits et légumes au 24/06/2017.

Nous avons six nouveaux abonnements en 2017 :

- Monsieur AISSIOUENE Nassim, fruits et légumes au 27/06/2017,
- Monsieur NAIT MAHAND Rachid, fruits et légumes au 27/06/2017,
- Monsieur BEN SALAH Fethi, Olives et fruits secs au 03/10/2017,
- Monsieur MADOGLU Meral, traiteur au 03/10/2017,
- Monsieur MOHAMED Fatiya, produits asiatiques au 03/10/2017,
- Madame LUCAS Laurie, traiteur au 02/12/2017/

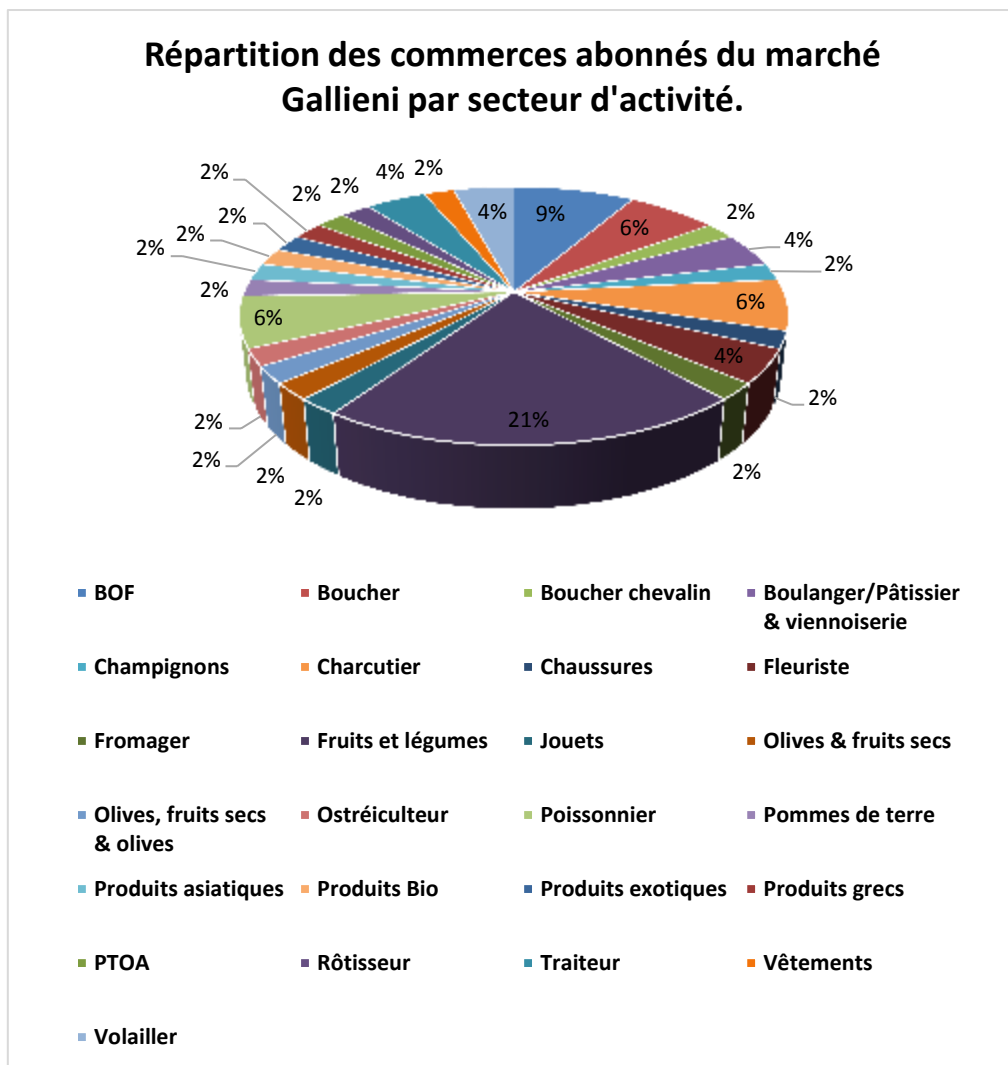
Voici la liste des commerçants abonnés sur le marché au 31 décembre 2017 :

Nom	Prénom	Commerce	Métrage
		FRUITS ET LEGUMES	
		BOULANGER, PÂTISSIER & VIENNOISERIE	
		BOUCHERIE	
		CHAMPIGNONS	
		FLEURISTE	
		CHARCUTERIE	
		OLIVES - FRUITS SECS - EPICES	
		PRODUITS GRECS	
		BOUCHERIE	
		POISSONNERIE	

		CHARCUTERIE	
		BOUCHERIE	
		PRODUITS EXOTIQUES	
		POMME DE TERRE	
		FRUITS ET LEGUMES	
		CHARCUTERIE	
		B.O.F	
		BOULANGER, PÂTISSIER & VIENNOISERIE	
		PTOA	
		PRODUITS BIO	
		B.O.F	
		B.O.F	
		FRUITS ET LEGUMES	
		FRUITS ET LEGUMES	
		FLEURISTE	
		FRUITS ET LEGUMES	
		OLIVES - FRUITS SECS	
		FRUITS ET LEGUMES	
		CHAUSSURES	
		TRAITEUR	
		TRAITEUR	
		PRODUITS ASIATIQUES	
		ROTISSERIE	
		FRUITS ET LEGUMES	
		FRUITS ET LEGUMES	
		BOUCHERIE CHEVALINE	
		VOLAILLES	
		OSTREICULTEUR	
		POISSONNERIE	
		FRUITS ET LEGUMES	
		POISSONNERIE	
		FRUITS ET LEGUMES	
		VETEMENTS	
		JOUETS	
		FROMAGES	
		B.O.F	
		VOLAILLES	

La répartition des commerces par secteur d'activité se fait de la manière suivante :

Commerce	Nombre
BOF	4
Boucher	3
Boucher chevalin	1
Boulangier/Pâtissier & viennoiserie	2
Champignons	1
Charcutier	3
Chaussures	1
Fleuriste	2
Fromager	1
Fruits et légumes	10
Jouets	1
Olives & fruits secs	1
Olives, fruits secs & olives	1
Ostréiculteur	1
Poissonnier	3
Pommes de terre	1
Produits asiatiques	1
Produits Bio	1
Produits exotiques	1
Produits grecs	1
PTOA	1
Rôtisseur	1
Traiteur	2
Vêtements	1
Volailles	2



Le marché du 8 Mai

Nous avons en moyenne 32 commerçants abonnés sur le marché pour l'année 2017, se répartissant de la manière suivante :

- 2 commerçants abonnés en non alimentaire,
- 30 commerçants abonnés en alimentaire.

Nous avons enregistré quatre démissions en 2017 :

- Monsieur BROCKERS David, BOF au 28/09/2017,
- Monsieur ELLILI Choki, olives et fruits secs au 28/09/2017,
- Monsieur VALLANCE Jean Pierre, fruits et légumes au 31/12/2017,
- Monsieur HUGUENIN Pierre, fruits et légumes au 31/12/2017.

Nous avons quatre nouveaux abonnements en 2017 :

- Madame COUSSEMENT Roxanne, BOF au 01/10/2017,
- Monsieur BEN SALAH Fethi, Olives et fruits secs au 03/10/2017,
- Monsieur MADOGLU Meral, traiteur au 03/10/2017,
- Monsieur MOHAMED Fatiya, produits asiatiques au 03/10/2017.

Voici la liste des commerçants abonnés sur le marché au 31 décembre 2017

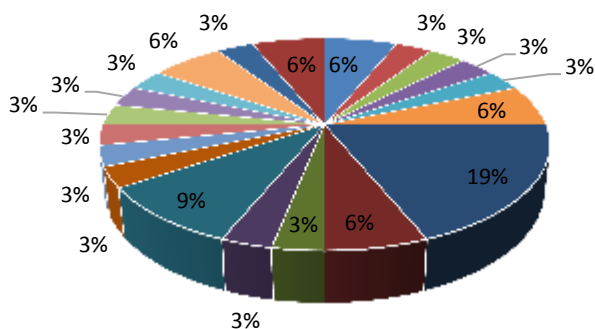
Nom	Prénom	Commerce	Métrage
	Alexandre	TRAITEUR	
	Antonio	BOULANGERIE	
	Billel	BOUCHERIE	
	Fethi	OLIVES - FRUITS SECS - EPICES	
	Franck Bernard	TRIPERIE	
	Marie	PRODUITS RÉUNIONNAIS	
	Johan	PRODUITS ITALIENS	
	Frédérico	FRUITS ET LEGUMES	
	Roxanne	B.O.F	
	Frédéric	CHARCUTERIE	
	Serge	OLIVES - FRUITS SECS	
	Najah	PRODUITS LIBANAIS	
	Sabine	FRUITS ET LEGUMES	
	Géraldine	B.O.F	
	Jean-François	FRUITS ET LEGUMES	
	Meral	TRAITEUR	
	Virginie	FLEURISTE	
	Fatiya	PRODUITS ASIATIQUES	
	Laetitia	ROTISSERIE	
	Siham	FRUITS ET LEGUMES	
	Vitto Mario	FLEURISTE	
	Jean-Claude	OSTREICULTEUR	
	Toufik	FRUITS ET LEGUMES	
	Arnaud	VOLAILLES	
	Alain	POISSONNERIE	
	Jean-Marc	FRUITS ET LEGUMES	
	Anne	POISSONNERIE	
	David	POISSONNERIE	

	Patricia	VOLAILLES	
	Michel	OLIVES - FRUITS SECS	
	Patrice	BOUCHERIE CHEVALINE	
	Pascal	PRODUITS REGIONAUX	

La répartition des commerces par secteur d'activité se fait de la manière suivante :

Commerce	Nombre
BOF	2
Boucher	1
Boucher chevalin	1
Boulangier	1
Charcutier	1
Fleuriste	2
Fruits et légumes	6
Olives & fruits secs	2
Olives, Fruits secs & épices	1
Ostréiculteur	1
Poissonnier	3
Produits asiatiques	1
Produits italiens	1
Produits libanais	1
Produits régionaux	1
Produits réunionnais	1
Rôtisseur	1
Traiteur	2
Tripier	1
Volailleur	2

Répartition des commerces abonnés du marché du 8 Mai par secteur d'activité.



- BOF
- Boucher
- Boucher chevalin
- Boulangier
- Charcutier
- Fleuriste
- Fruits et légumes
- Olives & fruits secs
- Olives, Fruits secs & épices
- Ostréiculteur
- Poissonnier
- Produits asiatiques
- Produits italiens
- Produits libanais
- Produits régionaux
- Produits réunionnais
- Rôtisseur
- Traiteur

LES COMMERCANTS VOLANTS SUR LES MARCHES

Le marché de Gallieni

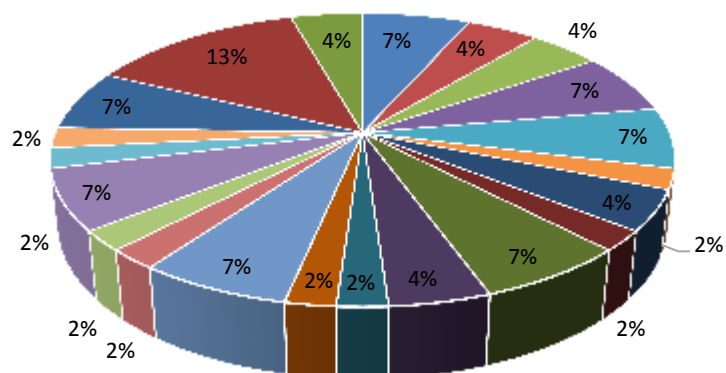
Quant aux commerçants volants, la moyenne est entre 40 et 50 commerçants placés sur le marché.

La répartition des commerces volants du marché Gallieni est ainsi pour l'année 2017 :

Commerce	Nombre
Accessoires de mode	3
Arts de la table	2
Bazar	2
Bijoux Fantaisie	3

Chaussures	3
Coutellerie	1
Démonstrateur	2
Jouets	1
Linge de maison	3
Lingerie	2
Livres/Papeterie	1
Macarons	1
Maroquinerie	3
Matelas	1
Miel	1
Soldeur	3
Traiteur asiatique	1
Traiteur oriental	1
Vêtement enfant	3
Vêtement femme	6
Vêtement homme	2

Répartition des commerces volants du marché Gallieni par secteur d'activité.



- Accessoires de mode
- Arts de la table
- Bazar
- Bijoux Fantaisie
- Chaussures
- Coutellerie
- Démonstrateur
- Jouets
- Linge de maison
- Lingerie
- Livres/Papeterie
- Macarons
- Maroquinerie
- Matelas
- Miel
- Soldeur
- Traiteur asiatique
- Traiteur oriental
- Vêtement enfant
- Vêtement femme
- Vêtement homme

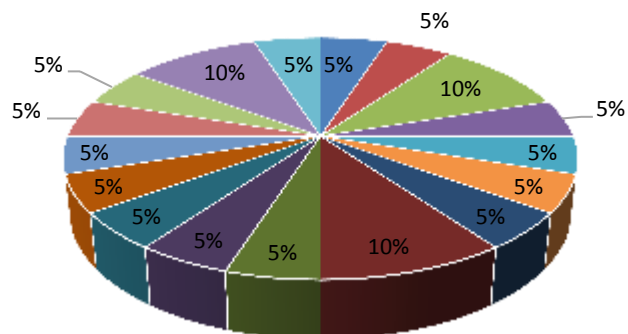
Le marché du 8 Mai

Quant aux commerçants volants, la moyenne est entre 20 et 30 commerçants placés sur le marché.

La répartition des commerces volants du marché du 8 Mai est ainsi pour l'année 2017 :

Commerce	Nombre
Accessoires de mode	1
Arts de la table	1
Bazar	2
Bijoux Fantaisie	1
Chaussures	1
Coutellerie	1
Jouets	1
Linge de maison	2
Lingerie	1
Livres/Papeterie	1
Maroquinerie	1
Matelas	1
Miel	1
Soldeur	1
Vêtement enfant	1
Vêtement femme	2
Vêtement homme	1

Répartition des commerces volants du marché du 8 Mai par secteur d'activité.

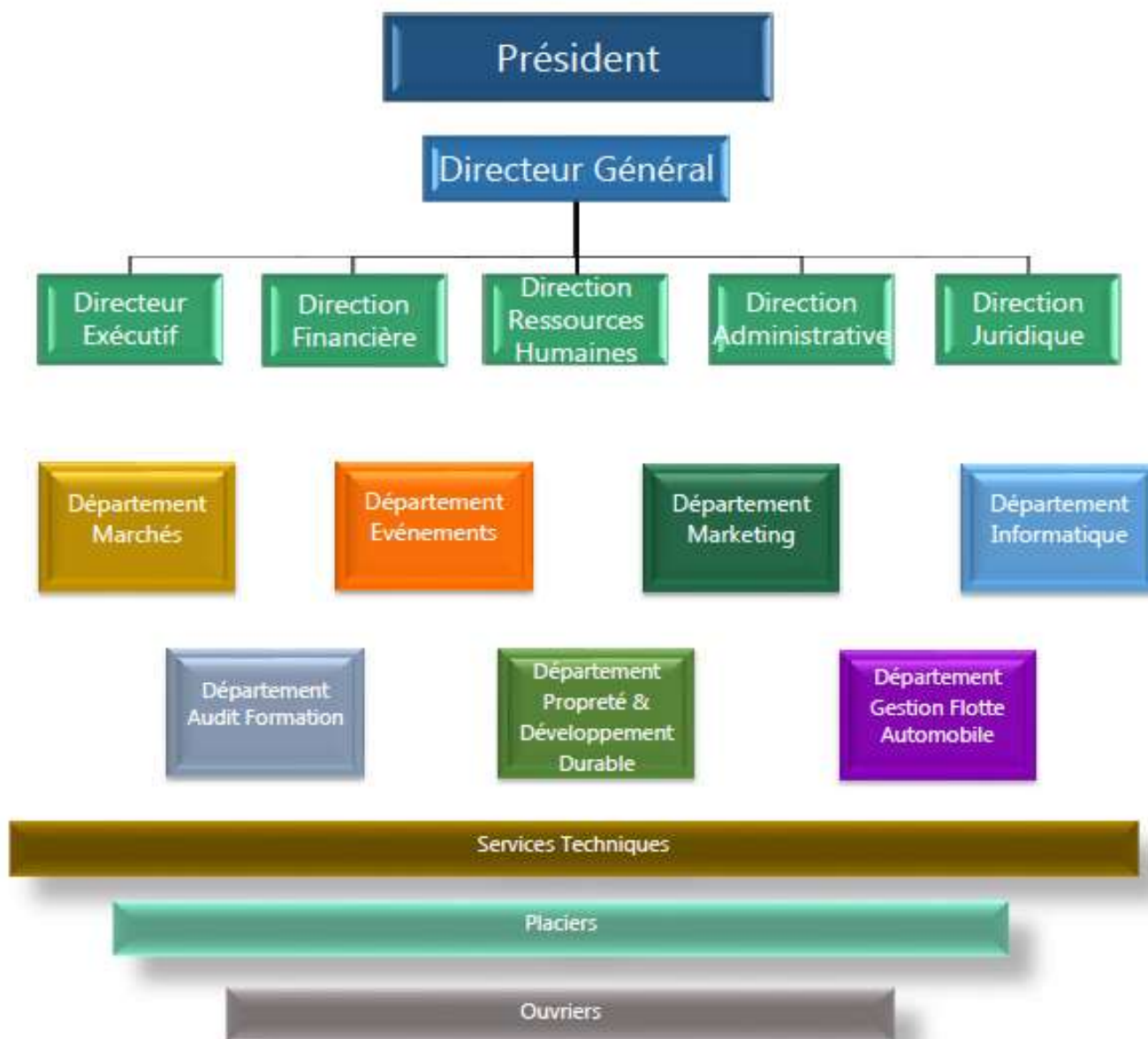


- Accessoires de mode
- Arts de la table
- Bazar
- Bijoux Fantaisie
- Chaussures
- Coutellerie
- Jouets
- Linge de maison
- Lingerie
- Livres/Papeterie
- Maroquinerie
- Matelas
- Miel
- Soldeur
- Vêtement enfant
- Vêtement femme
- Vêtement homme



L'ORGANIGRAMME

Les marchés de Joinville Le Pont





L'ATTESTATION D'ASSURANCE

BERCIER J.F ET BERCIER C
28 AV DE LA REPUBLIQUE
BP 77
94602 CHOISY LE ROI CEDEX
TEL: 01 48 84 79 27

réinventons / notre métier



ATTESTATION

Nous, soussignés JF RT C.BERCIER,
Agents Généraux AXA ASSURANCES à Choisy le Roi,

certifions que

SOC EURL MANDON 3rue BASSANO 75016 PARIS est titulaire d'une police d'assurance n° 1995599804 , garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour la gestion des marchés, ainsi que des Halles, et l'organisation des brocantes.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/17 au 01/01/18 et ne peut engager la garantie de la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Choisy-Le-Roi, le 6 janvier 2017.

JF RT C.BERCIER

J.F et C.BERCIER
Agent Général AXA France
28, av. de la République
B.P. 77
94602 CHOISY LE ROI
Tél. 01 48 84 79 27
ORIAS : 07 010 810 ET 07 011 125